

## Communiqué de presse

Berne, le 7 juillet 2022

Pour tout renseignement complémentaire:

Daniel Arn, président de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, 079 330 31 75

Adrian Haas, directeur de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne, 079 717 24 24

## OUI clair à la réforme de l'impôt anticipé

**Réuni en séance en juin, le Comité directeur de l'Union du commerce et de l'industrie du canton de Berne (UCI) a adopté ses mots d'ordre pour la votation populaire du 25 septembre 2022. L'association économique se prononce clairement en faveur de la suppression en souffrance de la réforme de l'impôt anticipé. Grâce à cette réforme, les entreprises de toutes les branches pourront désormais émettre des obligations à des conditions concurrentielles en Suisse. De plus, la réforme contribue à la stabilité et à des finances publiques saines en rapportant des impôts.**

Lors de sa séance de juin, le Comité directeur de l'UCI – composé de la présidence, des sept présidents de sections et du directeur – a débattu des quatre objets importants qui seront soumis aux urnes le 25 septembre prochain: Réforme de l'impôt anticipé (IA), Modification de la LAVS, Arrêté fédéral y afférent sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et Initiative populaire sur l'élevage intensif. L'association économique bernoise dit trois fois OUI et une fois NON.

### OUI à la réforme de l'impôt anticipé

Les intérêts obligataires suisses sont soumis à l'impôt anticipé au taux de 35%. De fait, les obligations suisses ne sont pas attrayantes pour des investisseurs, même s'ils peuvent prétendre à un remboursement total. Les raisons en sont le désavantage en termes de liquidités entre le prélèvement et le remboursement ainsi que la charge administrative liée au remboursement. Cela rend plus difficile le placement d'obligations suisses par rapport à des obligations étrangères. En réaction, des entreprises suisses esquivent régulièrement l'IA en déplaçant leurs obligations sur une filiale étrangère.

Le but de la réforme projetée de l'IA est de renforcer le marché suisse des capitaux de tiers. Aujourd'hui, l'IA engendre le financement d'entreprises à l'étranger, où un tel impôt n'existe pas. Afin de ramener le financement en Suisse, le Conseil fédéral et le Parlement entendent exonérer de l'impôt anticipé les revenus d'intérêts des obligations suisses (exception: revenus d'intérêts d'avoirs de clients en ce qui concerne les personnes physiques en Suisse). En complément, le droit de timbre de négociation est aboli sur les obligations suisses. Le profit de la réforme est palpable à deux niveaux: d'une part, les revenus fiscaux augmentent grâce au retour des possibilités de négoce perdues. D'autre part, la Confédération, les cantons et les communes pourront se financer plus avantageusement à l'avenir. Les revenus fiscaux peuvent être engagés en faveur des citoyens et citoyennes, et non plus pour le paiement d'intérêts.

### Deux fois OUI: LAVS et arrêté sur la TVA

Ladite réforme AVS21 entend stabiliser la situation tendue de l'AVS dans le premier pilier par une harmonisation de l'âge de la retraite des hommes et des femmes ainsi que par une augmentation de la TVA de 0,4% (pour un taux normal). Par la même occasion, le passage à la retraite est flexibilisé. Cette réforme constitue un premier pas indispensable vers une sécurité accrue en matière de retraite sans réduction des rentes.

### NON à l'initiative sur l'élevage intensif

Avec la fixation d'exigences bio, l'initiative passe à côté de sa cible. Aujourd'hui déjà, les exigences en matière d'élevage d'animaux en Suisse sont très élevées par rapport aux autres pays. C'est ainsi, par exemple, que la Suisse est l'unique pays à connaître des effectifs maximums. Inutile, la présente initiative renchérit massivement la production indigène de denrées alimentaires. La production régionale est affaiblie aux frais des importations. De plus, l'objet soumis en votation restreint la liberté de choix des consommatrices et consommateurs et engendre des prix nettement plus élevés des denrées alimentaires d'origine animale tels que la viande, les œufs ou le lait.